

TITRE: **Coop'en 8 : un modèle coopératif au service de l'insertion professionnelle des étudiants**

Depuis 2018, Elodie Ros¹ et Lamia Bouadi² réfléchissent au développement du modèle de coopérative étudiante éphémère (Coop'en 8) du SCUIO-IP de l'université Paris 8, dans le cadre d'une recherche mobilisant différentes parties prenantes. Ce travail vise notamment à interroger les effets de ce projet sur la construction du projet professionnel des étudiants; à analyser la transformation du regard des étudiants sur le modèle économique dominant et à questionner le lien entre université et territoire. En 2020, elles ont rejoint une équipe d'une dizaine de chercheurs constituée autour des coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (CoopEEC).

Le dispositif Coop'en 8, porté par le Scuio-IP de l'université Paris-8, est la première coopérative éphémère étudiante mise en œuvre au sein d'un établissement universitaire. Elle a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en articulant différentes attentes institutionnelles (internes, ministérielles et partenariales). Si cette expérience est inédite par son caractère éphémère et l'utilisation du statut d'entrepreneur-salariés, d'autres coopératives portées par des universités, comme la SCIC B323 à Poitiers ou la Coop'à-Prendre de Marnes-la-Vallée, existent depuis plusieurs années.

Le dispositif de coopérative étudiante éphémère est conçu sur le modèle des coopératives jeunesse de services (CJS)³. Par rapport à d'autres programmes de mobilisation des étudiants⁴, son ancrage dans le champ de l'ESS lui permet de mieux correspondre à la fois aux aspirations des étudiants à la recherche de sens dans leur projet professionnel et aux valeurs historiques de l'université Paris-8, parmi lesquelles l'autogestion occupe une place importante. De plus, les étudiants de l'Université Paris 8 et plus particulièrement ceux suivant des formations en lettres, langues, arts et sciences humaines souffrent de l'image faussement trop théorique de leurs études. Ce projet leur permet de dépasser ces aprioris qu'ils partagent en partie. Par ailleurs, c'est aussi l'occasion pour beaucoup de sortir de positions subordonnées (notamment dans leur expérience de travail) et d'ouvrir le champ des possibles pour leur projet professionnel.

¹ Chercheuse post-doctorante au CSU-Cresppa (UMR CNRS 7217), chargée de projet au Scuio-IP de l'université Paris-8 Vincennes-Saint-Denis. <https://www.cresppa.cnrs.fr/csu/equipe/les-membres-du-csu/ros-elodie/>

² Doctorante en sociologie au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM-LISE-CNRS, UMR 3320) et attachée temporaire d'enseignement et de Recherche à l'Université Paris 8. <https://lise-cnrs.cnam.fr/le-laboratoire/les-membres-du-lise/lamia-bouadi-1003334.kjsp>

³ Les CJS sont nées au Canada il y a une trentaine d'années afin de permettre à des jeunes de créer leur job d'été en proposant des services collectifs dans le cadre d'une coopérative. À l'initiative de Coopérer pour entreprendre, le modèle de CJS a été adapté au droit français et les premières expérimentations ont démarré en 2014.

⁴ notamment autour du statut d'étudiant-entrepreneur (<https://www.pepite-france.fr/>)

Deux éditions ont déjà réuni une vingtaine d'étudiants de toutes formations, de la licence au master⁵. L'enquête⁶ menée a montré que le dispositif Coop'en 8 "*permet de répondre aux évolutions des formes de travail (Bureau et al, 2019) à travers trois dimensions. La dimension coopérative offre un modèle d'organisation plus horizontal, la dimension éphémère – issue du modèle CJS – une pédagogie participative, et la dimension de statut hybride d'entrepreneur-salarié des CAE une affiliation au système de protection sociale. C'est dans le prolongement de ce modèle et une préparation des étudiants à une carrière non exclusivement salariale que s'inscrit le projet de Coop'en 8.*"⁷

A l'image des coopératives portées par Paris 8, on peut observer une appétence grandissante des universités et de leurs formations pour des projets coopératifs comme à Montpellier, Mulhouse ou encore Bordeaux notamment dans le contexte de l'évolution des missions des universités depuis le début des années 2000. Il sera certainement intéressant de suivre leur développement dans les années à venir et leurs effets sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants.

⁵ Voir bilan 2018 (<https://drive.google.com/file/d/1RFFUgOft2X57ZJJNnnSsoDJv5rNh51iz/view?usp=sharing>) et bilan 2019 (https://drive.google.com/file/d/1Ne9EVFNlgHvC2GCcSVpC_qEwGFU9ZMtG/view?usp=sharing)

⁶ Enquête menée par Elodie Ros et Lamia Bouadi par entretiens semi-directifs et questionnaire quantitatif auprès des étudiants et parties prenantes des 2 premières éditions.

⁷ Ros, E. et Bouadi, L. et Brunet, C. *Vers de nouvelles formes d'ancrage de l'économie sociale et solidaire au sein des universités françaises*, Recma, article à paraître en avril 2021.